



BULLETIN DE LIAISON DES ANCIENS DE L'ATHÉNÉE

Sommaire

Editorial	page 1
Horizon 2000	page 7

L **Le spécialiste du livre** **à Luxembourg** **LIBRAIRIE** **BOURBON**

11, rue du Fort Bourbon
Luxembourg-Gare
Téléphone 49 22 06 et 49 22 07

Librairie universelle

Dans un cadre accueillant, vous pourrez choisir à loisir les livres qui vous intéressent.

Qu'il s'agisse de: sciences, technique, scolaire, sciences humaines, sports, jeunesse, voyages, histoire, romans, religion, théologie, philosophie, psychologie, politique, droit, économie, arts, musique, Luxemburgensia, livres de poche, livres pour enfants, hobby, bandes dessinées etc., etc.

Depuis peu, **un rayon de disques et musis-cassettes** vous offre les meilleurs enregistrements en musique classique et moderne.

Un personnel qualifié est à votre service pour vous aider dans votre choix et exécuter votre commande promptement.

Notre devise: conseiller et satisfaire.

LES CULTIVATEURS

Le lecteur se souvient, dans le dernier bulletin, je l'avais entretenu des bâtisseurs: ceux qui utilisent la truelle et ceux qui manient les idées. Encore faut-il si possible faire fructifier le labeur consenti lors de la construction. Mais j'hésite, le cultivateur est bien celui qui cultive la terre. Mais comment appeler celui qui cultive les idées, le savoir, les sciences? La langue de Racine et de Descartes n'a pas de substantif pour le désigner. D'ailleurs les compatriotes de Schiller et de Goethe n'ont pas fait mieux. Habitués qu'ils sont à fabriquer des mots composés, ils ne parlent du "*Kulturschaffenden*" que depuis peu, à peu près en même temps qu'ils ont inventé les "*Schaffende der Stirn und der Faust*". Certes, il n'est ni de notre propos ni de notre compétence de suggérer un terme qui fait défaut.

Tout humblement, nous voulons situer la place de la *Culture* (avec grand C) dans le cadre de notre société luxembourgeoise et peut-être un peu autour.

Mais la Culture, qu'est-ce que c'est? Est-ce un synonyme de Civilisation? Voici l'analyse de *Georges Dracon*:

La Civilisation est la manière qu'ont les hommes qui s'y rattachent de se comporter. La Culture, la manière qu'ils ont de s'exprimer.

Et l'auteur ajoute:

La Culture est la vitrine, le visage d'une civilisation - la fleur en quelque sorte.

Cette vitrine, quel est son décor, ce visage, quelle est son expression, cette fleur, quelle est sa forme, sa couleur, quel est son parfum?

La Culture, c'est ce qui reste, quand on a tout oublié.

Cette définition attribuée à *Edouard Herriot* est admise par presque tous. Un jour, un élève de Première a demandé quelques éclaircissements à l'homme politique: voici un extrait de sa réponse:

L'objet de la culture humaniste est, évidemment, de mettre dans nos esprits un certain nombre de connaissances. Elles nous seront utiles directement. Elles enrichiront notre expérience, toujours courte, par l'expérience des siècles. Elles nous rattacheront au passé qui éclaire le présent; elles nous feront connaître les grandes civilisations qui demeurent pour nous des modèles.

Mais, si importantes que soient ces acquisitions, elles ne représentent peut-être pas l'essentiel. "Instruire, a dit Plutarque, ce n'est

pas remplir une coupe, c'est allumer un foyer". L'effort pour comprendre des langues mortes nous oblige à des analyses dont le bénéfice demeurera acquis à notre esprit. Nos essais pour revivre dans le passé nous conduisent à des travaux qui font l'éducation de notre sens critique. La pratique des chefs-d'oeuvre nous encourage à la fois à l'émulation et à la modestie. Cette collaboration constante avec ses maîtres affine l'intelligence et forme le jugement; c'est là le but principal de l'instruction.

Ainsi, nous pourrions oublier les connaissances acquises. Mais l'outil de notre vie intellectuelle, l'esprit, se sera à la fois affirmé et affiné. Nous serons des humanistes, c'est-à-dire, non des pédants, mais des hommes cultivés, selon la plus pure tradition française.

Les hommes cultivés selon la plus pure tradition française! Qu'il soit permis d'espérer retrouver cette tradition culturelle dans tous les pays, même les plus petits et les plus humbles malgré leur richesse.

LR Clézio parle une langue plus directe:

Pour dire d'un homme qu'il est civilisé, on dit souvent "cultivé". Pourquoi, qu'est-ce que cette culture? Souvent, trop souvent, cela veut dire que cet homme sait le grec ou le latin, qu'il est capable de réciter des vers, qu'il connaît les noms des peintres hollandais et des musiciens allemands. La culture sert alors à briller dans un monde où la futilité est de mise. Cette culture n'est que l'envers d'une ignorance. Cultivé pour celui-ci, inculte pour celui-là. Etant relative, la culture est un phénomène infini; elle ne peut jamais être accomplie. Qu'est-il donc, cet homme cultivé que l'on veut nous donner pour modèle?

La culture n'est rien, c'est l'homme qui est tout. Dans sa vérité contradictoire, dans sa vérité multiforme et changeante. Ceux qui se croient cultivés parce qu'ils connaissent la mythologie grecque, la botanique ou la poésie portugaise se dupent eux-mêmes. Méconnaissant le domaine infini de la culture, ils ne savent pas ce qu'ils portent de vraiment grand en eux: la vie...

Certes, le produit des esprits des hommes n'est pas négligeable. Lire Shakespeare, connaître l'oeuvre de Mizogushi est important aussi. Mais que celui qui lit Shakespeare ou qui regarde Mizogushi le fasse de tout son âme, et pas seulement pour sacrifier au snobisme de la culture. Qu'il le fasse en sachant que s'il lit Shakespeare, il ne lira pas Balzac, Joyce ou Faulkner et que s'il regarde Mizogushi, il ne verra pas Eisenstein, Donskoï, Renoir, Welles. Qu'il sache qu'il sacrifie des milliers d'autres

choses à celle-là; qu'il soit conscient en toute humilité de ce qu'il ne connaîtra qu'une brîbe de l'âme humaine imparfaitement.

La culture n'est pas une fin. La culture est une nourriture parmi d'autres, une richesse malléable qui n'existe qu'à travers l'homme.

La Culture, c'est l'acquisition de l'homme. Je n'ai pas la prétention d'affirmer que c'est sa plus noble conquête. Pour ceux qui l'ignorent, le cheval est la plus noble conquête de l'homme.

Mais est-ce qu'il y aurait une crise de la Culture? A lire les journaux, à lire nos journaux certainement non, avec quelques réserves pourtant.

Monsieur Schumacher (UGDA) parle des "gros efforts que le Gouvernement et les Municipalités doivent fournir pour maintenir le patrimoine culturel..." et plus loin le même orateur "relève le rôle des jeunes qui apportent à la culture leur dynamisme". Le "Letzebuenger Land" remarque que les partis politiques ont découvert la Culture, que cet enfant négligé est devenu adulte, "salonfähig", qu'elle est devenue un terrain fécond de publicité.

Le regretté Robert Krieps, ancien ministre des Affaires Culturelles, militait très fort pour une Culture européenne: "La Culture est un besoin élémentaire et ne doit d'aucune façon manquer dans la construction européenne."

Jean-Marie Pelt abonde dans le même sens:

L'ouverture des frontières en 1993 ne saurait en aucune manière apparaître comme la clef de voûte de la construction européenne; une Europe que ses fondateurs n'ont jamais voulu identifier à celle des marchands et des marchandises, des affaires et des hommes d'affaires. Car eux songeaient aussi aux arts, à la musique, à l'architecture, à l'éducation, à la culture, bref, à tout ce qui fit l'éclat de l'Europe à travers l'histoire.

Il est vrai, Pelt est le neveu de Robert Schuman et l'a fréquenté. Pourtant, et je cite "Libération": "La Culture ne figure pas dans le Traité de Rome. Heureusement qu'on a prévu l'article 235..." activités non prévues par le traité." Qu'on s'en souvienne pour nos conclusions!

La question centrale se pose :

La Culture est-ce vraiment un besoin élémentaire?

Actuellement la semaine de quarante heures se meurt, qu'on le veuille ou non, on évolue vers celle de trente-cinq heures... Le temps des loisirs grossit, le besoin et l'industrie du loisir explosent. Le schéma auto, boulot, dodo va se muer, mais en quoi? Télé, golf, whisky, pépés. Halte-là, direz-vous. L'idée m'est venue en lisant une interview - très pertinente - sur la création - très louable - d'une *Société des Congrès s.a.* Les atouts de notre pays sont: <le polyglottisme>, le calme poi-

tique, l'infrastructure hôtelière, sportive (surtout le golf), mais aussi aérienne. Ses faiblesses: carence de taxis, absence de vie nocturne, absence d'université. Pas un mot de prestations culturelles!

Qu'en est-il alors du besoin élémentaire cher à l'ancien ministre Krieps? La Culture n'est-elle pas prédisposée à s'intégrer dans le temps des loisirs?

Certes une petite élite s'enrichit en "*fabriquant de la Culture*". Certains tableaux se vendent cher, taisons le prix des chefs-d'oeuvre de maîtres disparus et qui enrichissent surtout les intermédiaires. Karajan se vendait bien et cher, Madonna aussi, Maradona, il est vrai, encore mieux. Joan Baez m'a époustouflé lorsque j'ai appris le montant de ses prix "sociaux". Tout dépend évidemment du point de vue.

Je me suis amusé à fouliner - sans être complet - dans les prix, indemnités, budgets de la Culture de tous les jours. Certes, je ne compare pas Johnny Hallyday aux "Fluesfenkelcher". Affaire de goût, direz-vous.

Voyons quelques chiffres: l'Etat, grand bâtisseur devant l'Eternel, dépense des milliards de francs pour les routes et les autoroutes, lieux de défoulement pour les saintes voitures, résidences tertiaires de tout citoyen qui se respecte et veut se faire respecter, estimer et admirer. Elles font parfois aussi office de cercueil. Notre hall polyvalent au Kirchberg devrait coûter 1,6 milliards, Combien coûtera-t-il réellement? Combien coûtera le Pavillon de l'exposition universelle à Séville? L'Etat dépense 100 millions pour la restauration et la sauvegarde de notre patrimoine architectural. Et voici que d'un côté on bétonne avec force bulldozers et Portugais, de l'autre côté on donne quelques coups de peinture par-ci quelques coups d'éponge par-là.

Nos communes ont en général un échevin préposé à la culture. Bonne idée, direz-vous. La Commune de Bettembourg a réparti ses subsides: plus d'un million pour les associations sportives. 751.000 F pour les associations culturelles, 283.000 F pour les associations de loisirs, pour celles qui ont des objectifs patriotiques 20.000 F. Dans le "*Buet*", gentil papier distribué par notre Commune, l'administration étale fièrement son budget qui est bien ficelé. Mais oyez citoyens! Pour la Culture 645.000 F. Si on gratte à droite et à gauche, on arrive à 900.000 F. L'entretien du Hall omni-sport coûtait 2.100.000 F et en rapporta 8.000 F, le chauffage et l'entretien de la piscine rapportaient 600.000 F, mais coûtaient pour l'année écoulée 2.700.000 F. Les Amis de l'histoire ont reçu 15.000 F de l'Etat, 10.400 F de la Commune. Monsieur le Maire est très ouvert lorsqu'on lui parle de Culture!

Mais les dépenses du citoyen, celles de tous les jours?

Je ne parle pas de la voiture, des vêtements, des vacances, de la bouffe. Il paie facilement 1000 F de cotisation pour son syndicat, 300 d'entrée dans une disco, 200 d'entrée pour un bal, parfois beaucoup plus. 120 F pour un match de football de division supérieure, enfin pour honorer un rendez-vous dit fixe chez son médecin, Monsieur ou Madame paiera 85 F en supplément.

Permettez des comparaisons. J'ai visité avec un groupe d'une vingtaine de personnes un petit musée agricole à Fillingères en Lorraine.

Honoré de notre présence, le patron nous a fait un prix d'amis de 3 FF. Bon nombre d'associations culturelles se contentent de 200 F de cotisation. Une visite guidée avec un conférencier à la page, un exposé clair ne dépasse pas 200 F pour plus de deux heures d'explications.

L'Etat, la Commune, les sponsors, le peuple se sont associés pour restaurer pas à pas l'un des plus beaux châteaux d'Europe. Je parle de Vianden, que les Anciens Athénéens ont pu visiter, conduits de manière compétente et avec bonhomie par Monsieur *Vic Abens*. Les absents avalent tort. Monsieur *Abens* a rassemblé difficilement 63.000.000 F. Bravo! Mais pensez aux autoroutes et au Hall polyvalent du Kirchberg.

Une visite au Musée de l'Etat est gratuite. L'Etat "*fait quelque chose pour la Culture*". Quelque chose? Quelle chose? Ce qui ne coûte rien, ne vaut rien! (Wat neischt kascht, ass och neischt)

J'entends la voix de notre professeur de logique, *Oscar STUMPER*:

Ce qui ne coûte rien, ne vaut rien
La culture ne coûte rien
donc, elle ne vaut rien

et même plus:

Le crime ne paie pas
La culture ne paie pas
donc, la culture est un crime

Crime ou "besoin élémentaire"? Ou les deux?

Mais soyons sérieux. Herriot disait que *la Culture, c'est ce qui reste lorsqu'on aura tout oublié*. Alors le prix de la culture, c'est ce qui reste lorsqu'on aura tout dépensé.

A propos, il vous reste 350 F? C'est beaucoup? Virez alors cet argent au CCP 75888-34 des Anciens, vous allez recevoir un exemplaire des "*Métamorphoses de l'Athénée*", 85 pages de texte, de bibliographie dont 35 illustrations. Cette édition a été rendue possible grâce à la collaboration du sponsoring privé.

Les sponsors privés, eux aussi, sont sollicités, trop à leur gré. Ils doivent choisir judicieusement, sponsoring et publicité s'entremêlent. Et voilà deux domaines gagnants: le sport et la musique! Du côté sport, le football est le plus populaire, suivent l'équitation, le tennis, la natation, à quand le golf? La musique possède une clientèle très riche dans notre population. Donc on ne prête qu'aux riches? Espérons un regain d'engagement et saluons l'effort des sponsors-publicitaires. Une question pourtant ne nous quitte pas! Le sponsoring culturel n'est pas, encore une fois, ce qui reste lorsqu'on aura tout dépensé?

Dernièrement, le 8 juin, j'ai regardé trois séquences à la télévision. Une fois n'est pas coutume: les festivités d'ouverture du championnat de monde du football étaient splendides, d'une richesse extraordinaire. J'ai vu ensuite un reportage sur le milliardaire américain TRUMP, ses lignes aériennes, ses casinos de jeux et que sais-je encore. Ce qui m'a impressionné le plus, c'est une émission sur l'île de Pâques. 300

mégalithes datant d'on ne sait quand, sont en train de mourir, détruits par l'influence des intempéries. Les produits de conservation existent, ils pourraient sauver ces monuments uniques d'un autre âge. Ils ne sont pas disponibles, car trop chers... On envisage d'enterrer les mégalithes, ainsi la terre, notre mère à tous, les conservera jusqu'à ce que...

N'y aurait-il pas lieu de créer de par le monde ou dans la "*Maison Commune Européenne*" ou peut-être dans son plus petit coin qu'est notre pays, un impôt culturel? Est-ce qu'une dîme prélevée sur les magnifiques robes, les ballons lors de l'ouverture du "Mondiale", sur les profits de Monsieur Trump et de ses pairs ne permettrait pas de restaurer et de conserver ces mégalithes?

Cet impôt culturel ne ferait pas mal à ceux qui le paieraient, mais pourrait permettre de fières réalisations et satisfaire "ce besoin élémentaire".

Et pourtant, encore une fois, ce ne serait que "*ce qui reste, lorsqu'on aura tout dépensé*".

Une dîme, une obole ou une aumône?

J.M.



HORIZON 2000

Notre président souhaite la bienvenue à l'assistance lors de cette table ronde intitulée: *L'Europe, HORIZON 2000: "Quel avenir pour nous tous ?"*

Nous nous rappelons qu'à l'époque de la 2^{me} guerre mondiale et tout de suite après, l'idée de l'Europe constituait plutôt une utopie (selon Kalerghi), plus tard l'Europe est devenue symbole d'espoir, surtout pour ceux d'entre nous qui ont fait la guerre, enfin l'idée de l'Europe communautaire est née grâce au plan Schuman. Mais l'Europe est toujours restée une idée abstraite, un peu comme l'Arlésienne : tout le monde savait qu'elle existait, mais personne ne savait vraiment ce qu'elle était. Maintenant que l'idée est en train de se concrétiser, nous nous retrouvons à peu près dans la situation de la petite fille qui attend son prince charmant: elle a un peu peur.

Cet horizon 2000 nous apparaît encore dans le brouillard, on ne sait pas ce qui nous attend. Tout en espérant, peut-être beaucoup, la petite fille a une certaine peur de l'avenir, la peur de perdre ses prérogatives, de contracter de nouvelles obligations et de perdre sa personnalité dans le ménage, c'est-à-dire, dans ce contexte-ci, sa virginité morale...

Ces derniers temps, la presse parle de plus en plus de 1992: d'un *<chemin sinueux vers le marché intérieur: la fiscalité>* ou de *<l'Europe des fonctionnaires>* ou encore, comme dans un très bon article du "Spiegel", de *<l'Europe présentée comme la plus grande dérégulation de l'histoire de l'économie>*. Cet article a pour sujet la création d'un espace sans frontières intérieures, dans lequel la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services est garantie. Nous voyons donc qu'on parle beaucoup de cette Europe de 1992, mais maintenant nous voulons savoir exactement ce que c'est, non seulement du point de vue technique, mais aussi du point de vue humain. En effet, nous ne voulons pas seulement savoir ce qu'elle nous rapportera, mais aussi ce que, par exemple, un pompiste à Remich ou une femme âgée allant consulter à Niedercorn ou à Troisvierges auront à attendre de l'Europe communautaire.

C'est pour cela que ce soir, et en dépit de certains reproches qui ont été formulés, nous n'avons invité qu'un nombre restreint de personnes avec lesquelles nous allons essayer de nous pencher sur quelques-uns des nombreux problèmes qui se posent. L'Europe constitue en quelque sorte une volonté de mariage entre les différents pays-membres, et j'ai justement à côté de moi le "très" grand *<marieur>* de l'Europe, Monsieur Jean DONDELINGER, secrétaire général au Ministère des Affaires Etrangères. Né en 1930, il a grandi près de l'Athénée, sur la Place Guillaume, a ensuite fréquenté l'Athénée et a exercé pendant une courte période la profession d'avocat. Ensuite il est allé *<de l'autre côté de la cathédrale>* a fait une escapade à Bruxelles comme représentant du Luxembourg auprès de la Communauté. Il était président de la commission qui a élaboré l'acte unique. J'espère qu'il pourra nous donner de plus amples renseignements tout au long de la soirée.

D'autre part, je voudrais vous présenter le *Dr. DIEDERICH*, né en 1932, également ancien de l'Athénée, gynécologue à Luxembourg. Il est en ce moment secrétaire général de l'UPIGO, l'Union professionnelle internationale des gynécologues et obstétriciens, et de ce fait connaît bien le problème des médecins au Luxembourg. N'oublions pas que dans ce pays 14 % des médecins et 20 % des dentistes sont des étrangers. Comme secrétaire de l'UPIGO, le *Dr. DIEDERICH* pourra nous informer également sur les idées des autres pays.

Ensuite, je vous présente Monsieur *Michel WARINGO*, représentant le secteur bancaire au sens large du terme. Né en 1936, également ancien de l'Athénée, il a étudié à Louvain et est actuellement directeur à la Banque Générale.

Je ne présente plus Monsieur *Josy WELTER*, né en 1924, ancien de l'Athénée, étudiant en sciences naturelles à l'U.L.B., qui a ensuite fait carrière dans le petit commerce. Il est entre autre vice-président de la Chambre de Commerce, président de la Caisse de Pension des Commerçants, administrateur délégué de la Société des Foires Internationales et j'en passe.

A côté de lui, Monsieur *Rolph REDING*, né en 1941, ancien de l'Athénée, est passé aux Cours Supérieurs, puis à la faculté de droit à Paris, enfin à l'U.L.B. Il fut un temps soldat et après avoir travaillé dans la compagnie générale d'organisation à Paris, il a rejoint la fonction publique en tant qu'inspecteur adjoint des finances au Statec et est ensuite devenu indépendant en participant à bon nombre de sociétés: LUXAIR, Office Ducroire, société nationale des crédits d'investissements et surtout il est devenu président du Conseil Economique et Social. De plus, il est chargé de cours à l'E.C.G. et au Centre Universitaire.

En dernier, je vous présente Monsieur le professeur *Emile HAAG*, qui n'est pas ancien de l'Athénée, mais actuellement son directeur-adjoint, et représente ici la fonction publique en tant que président de la CGFP. Je laisse maintenant la parole à M. *Jean DONDELINGER*.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord je veux m'excuser de mon retard parce que je me suis rendu dans la rue Notre-Dame, à l'Ancien Athénée, qui constitue toujours pour moi le seul vrai *<Kolléisch>*. Comme l'a dit le *Dr. MERSCH*, je suis en effet toujours particulièrement attaché à cette partie de la ville où j'ai grandi et que je n'ai jamais quittée étant jeune. Un petit oubli: j'étais également militaire et parfois de garde devant le ministère des affaires étrangères. On voit par la suite que mon imagination n'est vraiment pas très grande, parce que exerçant une profession où l'on voyage beaucoup, je me suis laissé transférer pour 6 mois à Bruxelles pour ne revenir que 23 ans plus tard, ce qui prouve un conservatisme certain. Il s'est trouvé qu'au moment où j'étais disponible de par mes fonctions, commençait par coïncidence une opération un peu inattendue, bien que largement préparée, (excusez le cynisme): l'opération *<acte unique>*.

C'est toujours le hasard qui a voulu que cette opération se déroule pendant une présidence luxembourgeoise. Le résultat des négociations qui ont abouti à l'acte unique, était une modification du contrat, et ce fut la première depuis 25 ans, ne pouvait être conclue que par les gouvernements. Ceux-ci constituent des conseils gouvernementaux di-

rigés par le pays qui préside également le conseil de la communauté et nommé "RATSMACHT". Ainsi le gouvernement luxembourgeois avait le devoir de choisir celui qui devait diriger le petit noyau des auteurs du texte de l'acte unique. Pour moi, ce fut un grand honneur et j'en suis très fier, mais c'était une opération difficile, car, et je peux le prouver, le texte est très critiquable. En fait, on doit tenir compte de circonstances atténuantes et placer l'événement dans le contexte politique du moment pour pouvoir l'accepter. Et lorsque j'ai dit, il y a quelques instants, que l'opération était inattendue, mais longuement préparée, je veux faire allusion au Comité DAUGH (ancien ministre des affaires étrangères d'Irlande) deux ans auparavant. Dans ce comité étaient rassemblés des représentants de chaque gouvernement de la Communauté; il était chargé de faire un rapport sur la marche à suivre pour instaurer une Europe Unie. Contrairement à l'acte unique, ce rapport n'est pas devenu un best-seller, mais il a su ouvrir la route à de nouvelles négociations.

En juillet 1985, celles-ci ont débuté, les participants et surtout leur président ayant déjà une directive bien précise. Le but à atteindre n'était pas encore fixé clairement, mais ce qu'ils devaient éviter était bien clair. C'est ainsi que, l'acte est devenu quelque peu incohérent. On aurait pu le formuler à la manière d'un poème, un peu comme le *Traité de Rome*, (comparable à un Concerto Brandebourgeois) mais l'acte unique se sert de notions qui ne sont pas toujours claires et même parfois paradoxales. En février 1987, l'acte fut signé au Kirchberg et depuis il a acquis une dimension telle que ses auteurs n'auraient jamais osé l'imaginer. A l'époque, on m'a cent fois répété que ce texte ne contenait rien de nouveau, qu'il était même *<pervers>*. Aujourd'hui, les mêmes gens me demandent comment j'ai pu imaginer que tout cela pourrait se concrétiser en si peu de temps. Pour ma part, je pense que le texte est très dense en ce qui concerne sa substance, mais relativement léger quant à sa forme. Ce compromis ne résulte pas des sentiments nobles de chaque pays, mais de la nécessité de se mettre en commun pour résoudre des problèmes précis que les responsables politiques des différents pays ne pouvaient traiter seuls. En fait, la notion de marché intérieur est soudain devenue un fil conducteur pour chaque gouvernement de la communauté. L'idée de l'union s'est propagée chez tous les responsables politiques, économiques et sociaux afin de pouvoir relever le défi de la concurrence. Dix ans auparavant, les grands pays membres étaient d'avis que la communauté ne présentait d'intérêt que pour les petits Etats, et qu'eux-mêmes pourraient s'arranger directement avec les USA, le Japon, ou la Chine. Maintenant, ce sont justement ces Etats, comme l'Angleterre de *Mme THATCHER* et la France de *M. MITTERAND*, qui ont abandonné leurs principes politiques de jadis, et, tout comme l'Allemagne du *chancelier KOHL*, à un degré moindre certes, ils ont opéré un revirement sensationnel et unique dans l'histoire. L'adhésion forte à ces principes par les pays du BENELUX et de l'Italie a fait de l'idée du marché intérieur un *<must>* économique.

Au moins aussi importante que le marché intérieur, s'avérera la collaboration dans le domaine de la recherche et de l'innovation, deux facteurs exigeant l'union européenne. Dans les années 70, des succès partiels de scientifiques européens suscitaient quelque intérêt, mais on en restait là. C'est le cas, par exemple, de la fusée Ariane, du Concorde. Il se trouve que si l'Europe ne change pas totalement ses concepts dans le domaine de la recherche, elle deviendra un pays sous-développé quant à la technologie et aux sciences après l'an 2000. Les

initiatives prises dans les années 70 se sont heurtées à chaque fois à deux obstacles: *le financement*, car il faut beaucoup dépenser pour les recherches fondamentales, des projets qui semblent à première vue inintéressants, et en deuxième lieu *l'indépendance* des chercheurs et des gouvernements. Le consensus sur l'objet de la recherche n'était pas facile à trouver. En effet, il est presque impossible d'imaginer combien des scientifiques, aussi brillants soient-ils, ont pu devenir mesquins quand il s'agissait de leurs recherches, de leurs enseignements ou encore de leurs travaux dans leur laboratoire. Une main forte devait intervenir, à la façon de *M. MITTERAND* à propos du projet EUREKA, pour étendre ce projet à toute la communauté. Car c'est la communauté seule qui est capable de mettre à la disposition les sommes énormes que nécessitent des projets d'une certaine envergure. La recherche est donc un point important, mais qui ne concerne pas directement le grand public, et donc il est passé le plus souvent sous silence.

Un autre point important est constitué par le secteur monétaire; mais à son sujet les négociations n'ont pas abouti. Certes, après de longues discussions, on s'est mis d'accord sur la nécessité du développement d'un système monétaire européen, mais la formulation reste vague et ainsi sa réalisation se fait attendre. Ce sont surtout des réticences du côté allemand, toujours actuelles, qui ont découragé les autres Etats-membres, si bien que le chapitre de l'acte unique sur le système monétaire n'est pas enthousiasmant pour les experts travaillant sur ce problème.

Le dernier point important concerne le problème institutionnel de l'Europe. Il est vrai que l'Europe pourrait vivre encore cent ans au moins selon sa configuration actuelle, (système où les gouvernements respectifs doivent délibérer en suivant quelques règles fondamentales pour trouver un accord; mais celui-ci sera toujours contesté par l'un ou l'autre à cause d'un détail). Il en résulte un certain divorce entre une classe dirigeante de technocrates et la population, ce qui produira tôt ou tard un isolement des technocrates tel qu'une dévalorisation de leur statut sera inévitable. Dans les années 60 à 70, on a cherché un remède en proposant les élections directes au parlement européen, mais ce parlement restera impuissant tant qu'il n'a pas en face de lui un pouvoir quitte à ce que ces deux institutions se retrouvent en conflit. En effet, l'existence du parlement dans le vide constitue pour moi une absurdité politique. Il y a des voix qui s'élèvent pour revendiquer certains pouvoirs au parlement. Or, ces pouvoirs ne peuvent être créés de toute pièce, ils doivent être transférés à partir d'autres institutions; les élections ne peuvent que renforcer les pouvoirs d'une institution, mais elles ne peuvent jamais en créer de nouveaux. Jusque-là, la procédure qu'il fallait suivre pour prendre une décision avait un caractère essentiellement inter-gouvernemental; il faudrait y ajouter une nouvelle composante plus démocratique afin de donner plus de pouvoir au Parlement. Les résultats à propos de ce problème sont en fait plus formels que réels. Il y a seulement un changement fondamental, la grande nouveauté par rapport au traité de Rome de 57, le vote à la majorité devenu la règle. Si l'on combine ce fait avec le droit du Parlement à l'amendement, il en résulte un certain mécanisme, à première vue complexe, mais qui en réalité provoque une plus grande prise de responsabilité de la part des acteurs de cette procédure. De plus elle rend incertains ceux qui craignent, à tort ou à raison, toutes les nouvelles dispositions. Il est courant que des gouvernements parlent de votes à l'unanimité ou qu'ils

menacent d'opposer leur veto à une résolution, un peu à la façon de *M. GROMYKO*, ce qui pour moi est un paradoxe pour une communauté démocratique. Ceci montre une fois de plus que le pouvoir du parlement est toujours insuffisant; un vote à la majorité qualifiée, c'est-à-dire, une majorité des deux tiers, introduit un élément nouveau qui permet à l'acte unique d'ouvrir des portes sur des domaines nouveaux, incarnant un défi pour nous tous.

Pour finir, je voudrais encore ajouter que le thème d'aujourd'hui < *l'Europe, l'avenir pour nous tous* > constitue pour moi une grande satisfaction parce que < *nous tous* > qui sommes ici formons un *concept*, mais tout le reste, notre pays, son économie, l'Europe toute entière, font partie d'un *concept* < *nous tous* > encore beaucoup plus vaste. C'est pour cela, et je traduis ici un vœu personnel, que je voudrais que tout le monde sache que < *nous tous* >, c'est aussi les autres, nos voisins aussi bien des pays du sud que du nord. Surtout il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement pour nous exclusivement que l'Europe a été créée; même si parfois on doit se battre jusqu'à son dernier souffle, il faut savoir que l'intérêt de l'un ne signifie pas toujours l'intérêt de tous.

Monsieur *DONDELINGER* s'adresse ensuite à *M. WELTER* pour lui demander s'il est d'avis que les chances de prospérité et de survie d'un commerce moyen solide dans le cadre d'une Europe unie seront accrues à la suite de l'acte unique.

Monsieur *Josy WELTER*: Mesdames, Messieurs, quand j'ai été contacté pour participer à cette table ronde, j'ai dû étudier la nombreuse documentation à ce sujet. Dans le commerce, je parle de la Chambre de Commerce ainsi que d'autres organisations professionnelles, on n'a pas encore appris beaucoup jusqu'ici sur le contenu et la portée de l'acte unique. Etant donné que nous nous trouvons dans l'enceinte de l'Athénée et que j'ai dû étudier les différentes documentations, j'ai l'impression de devoir passer un examen. Mais d'autre part, cela m'a permis de me souvenir des temps passés à l'Athénée, quelques figures bien sympathiques ont défilé devant mes yeux, comme par exemple le père de *M. DIEDERICH*, ici présent.

Mais revenons au sujet de cette table ronde. Je tiens à remercier l'Association des Anciens de l'Athénée qui permet de renseigner le public sur les problèmes de 1992, car il n'y a jamais assez de discussions à ce sujet. En effet, nos organisations professionnelles ont effectué des sondages auprès du public qui révèlent que 72% des consommateurs, chiffre inquiétant, ne savent pas de quoi traite l'acte unique. Certaines personnes ont pensé que les douanes seraient supprimées et qu'aucun douanier ne poserait plus la question classique: < *Rien à déclarer?* >, ce qui constituerait certes un grand avantage pour les voyages de vacances. (Plus de devises étrangères, plus de bons d'essence, etc.)

Malheureusement les connaissances des consommateurs s'arrêtent là. Il importe par conséquent d'informer et j'étais ravi lorsque j'ai trouvé dans un texte de *Thierry STOLL* de plus amples renseignements que ceux que l'on obtient en général dans les quotidiens où on n'a droit qu'à des condensés de conférences de presse ou d'autres articles du même genre. Si l'on considère ce qui nous attend, surtout dans le commerce et dans l'économie, il faut remarquer que ce que *M. DONDELINGER* vient de

dire, constitue en effet le grand fondement du marché unique, dans son esprit une bonne chose pour l'Europe. Mais en y regardant de plus près, on peut gagner l'impression que toute cette démarche sert à favoriser les grands et à faire croire aux consommateurs que l'Europe unifiée n'apportera que des avantages pour tout le monde. Effectivement ces avantages existeraient s'il n'y avait pas les verrous et certaines difficultés qui empêchent la réalisation et la mise en pratique de la théorie. A ce qui paraît, 9.000 milliards de francs sont en jeu pour 320 millions de personnes, ce qui ferait environ 30.000 F de plus pour chaque habitant dans ce marché unique. On peut se poser la question si cela en vaut la peine. Au Luxembourg, nous occupons certes une position particulière à cause de la petitesse du territoire. Dans le passé, ce fait constituait souvent un atout, mais à l'avenir cette situation pourrait se retourner contre nous si le marché unique devait se concrétiser dans la forme où il se présente aujourd'hui. Il faudra donc espérer que des amendements s'y ajouteront. Si le taux de la TVA ainsi que celui des différentes fiscalités s'adaptent aux autres pays-membres, le chiffre d'affaires réalisé au Luxembourg sera nettement en hausse, environ de 7% du PIB. Par contre, compte tenu du fait qu'une large partie de notre chiffre d'affaires est réalisée aux frontières par les étrangers qui achètent notre essence, notre tabac et nos alcools, il est clair que cette hausse n'est qu'imaginaire. Une harmonisation des taxes engendra une nette hausse des prix, laquelle aurait pour conséquence que les gros bénéfices réalisés aux frontières disparaîtraient et que les consommateurs luxembourgeois auraient à payer plus cher qu'aujourd'hui. Ceci entraînerait évidemment un déficit de notre PIB.

D'autre part, il y a le fait que le commerce, et donc vu que le commerce dépend entièrement du consommateur, celui-ci aura une impression fautive du marché unique, s'il pense par ex., pouvoir aller acheter des textiles ou d'autres marchandises en Espagne puisqu'ils y sont moins chers. Ces considérations ne doivent pas être perdues de vue pour que le résultat des projets actuels puisse satisfaire tout le monde. A mon avis on n'a pas le droit de se taire si les 300 propositions faites par la commission au Conseil sont acceptées sans qu'auparavant les différents secteurs de l'économie aient été consultés. En effet, si je ne m'abuse, il y a en préparation différentes tables rondes officielles organisées dans les secteurs de la banque, des transports, des assurances, de l'économie et du commerce. Et ce ne sera qu'après avoir entendu ces différentes opinions que l'on pourra décider de la suite des opérations. En ce moment, environ 80 des 300 propositions ont été acceptées par le Conseil; il s'agit ici encore des affaires les plus simples à réaliser et qui ne rencontrent pas d'opposition, comme la suppression des douanes ou le document unique pour le secteur du transport. Nous sommes maintenant à 4 ans de la réalisation du marché unique, mais les deux tiers des propositions, et bien sûr les plus complexes, sont encore en suspens, alors qu'il a fallu 4 ans pour faire passer les premières. Parmi les nombreuses propositions en suspens, il y a surtout celles qui suscitent des contestations de la part de certains Pays-membres et étant donné que les votes se font toujours à l'unanimité, nous pouvons garder l'espoir que certaines ne seront pas acceptées dans leur forme actuelle.

M. DONDELINGER enchaîne en demandant à *M. Rolph REDING* s'il peut imaginer que certaines mesures appliquées dans d'autres pays ne seront pas appliquées ici au Luxembourg qui veut avoir l'avantage et le privilège d'être une capitale européenne, tout en ne perdant pas de vue

ce que *M. WELTER* vient d'appeler <l'extra-position> ou encore <l'extra-dimension> de notre pays? < Est-ce que vous ne croyez pas qu'il y a là également une question morale à résoudre? >

M. Rolph REDING: Je vais essayer de ne pas trop me laisser emporter en répondant à vos questions. Mais avant, je voudrais commencer par une boutade que vous comprendrez mieux dans quelques instants. Les dix commandements comprennent environ 100 mots, le célèbre code de Hammurabbi en a quelques centaines; une quelconque directive qui traite de détails de la production laitière dans la Communauté en comporte entre-temps plusieurs milliers! En abordant le problème de l'Europe, on doit par conséquent toujours avoir ce fait devant les yeux et je n'ai point besoin de rappeler les critiques que *M. DONDELINGER* a faites sur le fond et la forme de l'acte unique: il était clair et précis. Pour ma part, je pense qu'il faut souligner encore une fois que les auteurs de l'idée européenne, à commencer par *Robert SCHUMAN*, avaient voulu une unification pour l'essentiel politique; cela impliquait évidemment tous les autres domaines. Au plus tard en 1957, on savait que cela ne pouvait pas se réaliser malgré le grand élan pris après la 2^e guerre mondiale. En 1957, on a élaboré le traité de Rome, qui, pour moi, si je le regarde d'une manière sarcastique et critique, constitue une marche arrière étant donné qu'il se limite aux problèmes économiques et monétaires, ce qui n'était pourtant déjà pas mal. Au niveau des conseils, il y avait une certaine politique agricole commune source de nombreux soucis et en plus il y avait bien d'autres problèmes, alors qu'au niveau de la Commission, on a fait beaucoup d'efforts, mais pour la plupart sans succès. Tout le monde a entendu parler de la douzaine de directives entretemps célèbres, surtout la 4^e au sujet des sociétés ou encore, d'ailleurs certains d'entre vous sont déjà concernés au sujet de l'harmonisation des diplômes. Mais ces problèmes n'ont toujours pas été résolus à la satisfaction générale. Il a fallu débloquer la situation et voilà en fait le grand mérite de l'acte unique. Pourtant il ne faut pas oublier que le livre blanc de la commission est à l'origine de l'acte unique et que la commission l'a interprété selon sa conception qui ne fut pas nécessairement celle de ses auteurs, bien entendu avec tout ce que cela comporte. D'un autre côté, des propositions plus concrètes, comme la question de l'harmonisation de la fiscalité indirecte, intéressant surtout le grand public, sont apparues au premier plan. Ces problèmes sont dans leur intégralité d'ordre technique et comme l'a également remarqué *M. WELTER*, je constate que presque tous ceux qui en parlent, n'en savent pas beaucoup. La plupart n'ont même pas lu les documents et la grande majorité se forme une opinion sur l'Europe qui ne correspond strictement pas à la réalité.

Pour être plus clair, je cite en exemple la reprise par la commission du livre blanc là où il traite du marché intérieur et surtout de l'harmonisation de la fiscalité indirecte; en effet, la plupart des gens pensent qu'on abolira les frontières en tant que telles, mais en réalité, ce ne sont que les contrôles aux frontières qui disparaîtront. En d'autres termes, les frontières et les contrôles existeront toujours, seulement ces derniers ne se feront plus aux frontières.

Pour revenir à ce qu'a dit *M. DONDELINGER*, il est clair que le Luxembourg n'a le droit ni de réclamer des conditions spéciales et des faveurs ni de nier fondamentalement l'idée européenne. Et en effet, on l'a souvent dit et exercé, peut-être plus que tout autre pays. Par

contre, j'ai souvent remarqué que le Luxembourg constituait un pays cible lorsqu'il s'agissait pour d'autres pays de faire valoir leurs droits. Je peux citer l'exemple des médecins à qui nous demandons au moins de connaître la langue luxembourgeoise alors que nos pays voisins voudraient annuler cette condition. Partout ailleurs, par exemple en Sicile, nul n'essalerait même d'ouvrir un cabinet médical sans connaître la langue italienne!

A mon avis, il faut donc consentir à l'objectif, mais les moyens pour y parvenir sont à mettre en question. Ces moyens ne sont plus ceux que les auteurs de l'acte unique avaient en tête, mais ceux que la Commission ou le Parlement européen y ont ajoutés ou ceux qu'ils ont modifiés pour des causes nationalistes ou relatives aux partis politiques.

Le progrès qui résulte du fait que les résolutions ne doivent plus être votées à l'unanimité n'est qu'un progrès partiel, car les problèmes majeurs ne sont pas encore résolus, comme la politique commune économique ou monétaire. Si l'on réfléchit sérieusement, on doit se poser la question de savoir qui a *<trompé qui>*, ou bien qui s'est laissé avoir. Pas plus tard que ce matin, au Conseil économique et social, nous avons présenté à la presse notre avis au sujet notamment le 1^{er} volet de l'harmonisation de la fiscalité indirecte. Ayant tenté le plus possible de chiffrer et d'objectiver le débat, nous sommes parvenus à des conclusions pour le moins dramatiques, car si cela continue comme en ce moment, on risque fort de voir mise en cause notre identité nationale, malgré les nombreuses tempêtes endurées au cours de l'histoire du Luxembourg. Cette mise en cause ne résulte pas de faits politiques, mais bien de faits économiques et sociaux. En effet, en tant que pays à économie de petite échelle, nous avons dès le départ à faire face à de nombreux désavantages, ainsi les achats extérieurs réalisés par le commerce et par l'industrie en général atteignent actuellement des volumes qui sont impensables pour notre pays alors que les conditions de prix en dépendent. Les groupements d'achat constituent certes une solution partielle, mais là encore, il existe des palliers; ces désavantages existent dans le domaine de l'énergie ainsi que pour beaucoup d'autres domaines et cela signifie que certains avantages dans le domaine de la fiscalité indirecte sont indispensables. Sans me perdre dans les détails, je veux de plus réfuter l'argumentation qui dit que si les impôts indirects devaient augmenter, il faudrait abaisser les impôts directs. Nous nous sommes donné la peine de tout calculer et vous pouvez lire les résultats dans nos avis qui sont publics. En fait, les pertes budgétaires relatives à la nouvelle TVA et les coûts qui en résultent, se chiffrent à environ 5 à 7 milliards de francs. Notre budget se chiffrent actuellement à 85 milliards, cette somme constitue 7 à 8% de ce budget, ce qui est énorme. Alors que les plus fortes répercussions des augmentations de prix se feront sentir sur les petits revenus et que nous verrons une importante modification des structures des revenus qui devra être compensée par des impôts directs beaucoup plus faibles, on se demande comment ces pertes pourront être récupérées du côté des revenus. Parallèlement, avec le système actuel, qui a d'ailleurs fait ses preuves, de l'indexation automatique des salaires, qui a des répercussions directes sur les coûts et avec les impôts indirects qui constituent des frais directs pour les entreprises estimés à 4% comme perte de compétitivité des firmes, on en revient au fait que nous vivons de nos exportations. En réalité, ces frais internes se transformeraient en frais externes et nous n'aurions aucune possibilité de changer cette situation, car nos entreprises basées

sur l'exportation, vendent entre 90 et 95% de leur production à l'étranger. De plus, les ménages seront aussi touchés, car l'indexation disparaîtra pour éviter ces hausses de prix ainsi que leurs répercussions.

Pour conclure, je voudrais ajouter que le commerce aux frontières, par ex. la vente d'essence, se fait en moyenne à 80% à des non-résidents, mais notre commerce entier vit d'un grand marché ouvert et le problème se pose que nos chances pour y réussir sont plus limitées que celles d'autres pays à cause de la petite échelle où nous nous trouvons et cela surtout après ce qui a été entrepris jusqu'ici. Pour souligner cela, je veux citer le droit d'apport des banques où la communication de données fiscales et de données de revenus qui touchent le secret bancaire ainsi que le libre cours en Flux de capitaux ne pose aucun problème dans les 6 pays membres, alors que la France y oppose des limitations. En fin de compte, la France réussira vraisemblablement à faire adopter ce système par les six autres et l'on doit se poser la question pourquoi les Allemands se laissent ainsi faire. La seule alternative qui reste pour le Luxembourg est celle qui a été évoquée lors de la réunion du conseil économique et social et qui veut que les objectifs du marché commun soient rétablis comme ils étaient à l'origine, c'est-à-dire, que soit rétablie la cohérence du marché et qu'ainsi on en arrive à l'unification économique, monétaire - je cite le plan *WERNER* - et budgétaire avec tout ce que cela comporte. On en est encore loin.

Pour résumer en quelques mots, le grand danger est qu'on commence à débattre de choses qui ne sont pas en réalité ce qu'elles semblent être. La contradiction entre l'objectif à atteindre et les moyens à notre disposition est manifeste, - au niveau de la commission - la cohérence entre ces deux fait défaut. L'effet d'incitation de l'acte unique est certes donné, mais il faut reconnaître que ce fut un pis-aller de lancer l'idée. Par contre, en pratique, on risque que ces mesures ponctuelles nous laissent à chaque fois perdants; l'exemple des frontaliers illustre d'ailleurs bien ces propos. Très important pour nous, ce problème est négligeable pour les pays voisins. Je crois que la commission a pour cela prévu une exception en notre faveur, mais sa réalisation constitue une autre paire de manches.

M. DONDELINGER fait remarquer que cette exception a été laissée tomber.

M. REDING insiste sur le fait que de très nombreux dangers très concrets risquent de nous menacer bientôt sur le plan politique. Personnellement, dit-il, je voyage beaucoup et je connais par exemple très bien ce que la France entreprend sur ce plan; lors de certains tête-à-tête avec *Jacques DELORS*, j'ai eu l'occasion d'en parler et nous avons conclu à une incitation pour une relance de l'économie française venant de l'extérieur. Qu'elle réussisse n'est pas assurée, car d'un côté on parle de créer des conditions égales alors que de l'autre côté la <dérégulation> est à l'ordre du jour. Ces conditions égales, selon la France, ne sont à mon avis pas les meilleures et je pose la question si nous sommes obligés de nous y référer surtout dans le sens où la France adopte des limitations sévères. Une fois de plus, je reviens à la question de *M. DONDELINGER* pour dire que les grands dangers découlent de ces problèmes-ci.

D'autre part, on soulève souvent la question de savoir si on peut

s'y opposer. Pour moi, ceci est d'ordre secondaire, car en tant que petit pays, nous avons d'abord à nous demander ce que cela nous rapportera réellement et si nous avons une chance de réaliser nos projets. Il ne suffit pas de parler de ce défi, il faudrait savoir clairement en quoi il consiste et si nous sommes capables de l'accepter. Or, jusqu'ici, compte tenu des documents existants, je constate que le Luxembourg n'est pas à même de relever ces défis dans leur forme actuelle à moins de vouloir emprunter de tout nouveaux chemins. A propos d'équilibre budgétaire, par exemple, sans nouvelles ressources et, devant même réduire les ressources existantes, nous sommes contraints à réduire nos dépenses. On pourrait le faire, comme cela se dit parfois en supprimant les CFL; moi, je veux bien et j'ajoute que j'appartiens malheureusement à son conseil d'administration. A la remarque qu'on s'éloigne de l'acte unique, l'orateur rétorque qu'il s'agit justement là du sujet de discussion. Si on veut suivre l'évolution, c'est cela dont il faut parler. Il ne suffit pas de dire à une entreprise qu'il faut s'adapter, mais il faut savoir ce qu'on exige de lui à ce moment là. Etant confronté, comme dans le commerce, à une perte de plus de 1000 emplois sans réemploi. (Je ne peux pas l'imaginer, ce serait une vraie catastrophe!) Et pourtant c'est vrai, cela constitue l'effet mécanique direct qui ne prend pas encore en considération l'effet induit qu'on ne peut évaluer, car on ne possède pas ici de modèles économiques. Il faut regarder la réalité en face. Les premiers touchés sont les médecins et les avocats. Par ailleurs, et je l'ai vécu personnellement, le Luxembourg est le premier pays qui a ouvert ses frontières. Mais je sais aussi combien il est difficile de se faire une petite part du marché en France ou en Allemagne. Une fois ce but atteint, ce n'est que difficultés, chicanes, etc. L'analyse concrète de tous ces problèmes constitue la seule issue et non un *<européanisme à tous crins>* qui se base sur les avantages indiscutables des sièges se trouvant à Luxembourg. Pour conclure, je voudrais citer le plan de M. MOSAR sur l'énergie, vivement attaqué ne serait-ce parce qu'il avait raison à 100% dans le domaine économique du moins, car l'énergie constitue un des rares domaines où le Luxembourg pourrait rester compétitif. A mon avis, une discussion sérieuse sur l'énergie atomique s'impose en conséquence. D'autre part, M. MOSAR a passé son programme haut-la-main dans le cadre de la commission. Pour nous, les avantages théoriques et pratiques issus de ce plan seraient perdus en cas de refus de celui-ci.

Monsieur *Emile HAAG* prend ensuite la relève pour exposer son point de vue:

Mon intervention sera axée sur la formation des Luxembourgeois dans un monde qui bouge et où la concurrence est à l'ordre du jour, mais également sur la situation de la fonction publique que je connais de par ma fonction de président de la CGFP. D'abord au sujet du niveau de formation des Luxembourgeois, on continue à parler de réformes de l'enseignement secondaire déjà promises par le ministre et il faut attendre leur mise en place avant de se prononcer. Ce que l'on peut dire jusqu'à maintenant, c'est que les résultats obtenus par nos étudiants à l'étranger sont en général très positifs. Donc on peut affirmer que notre secondaire qui prépare les élèves aux universités étrangères leur permet de se classer parmi les meilleurs, même si une certaine adaptation de notre système est nécessaire. En ce qui concerne l'Europe et en muselant un peu notre peur de sa réalisation, il faut admettre que le risque existe de voir nos meilleurs élèves accepter les offres d'emploi de l'étranger qui correspondent à leur formation vu que les débouchés ne sont pas au Luxembourg ce qu'elles sont à l'étranger et en tirer des conséquences. Le sec-

teur bancaire présente certes une exception à cette règle, mais on en parlera plus tard. Il est vrai que quelques-uns acceptent au Luxembourg un travail situé en-dessous de leurs qualifications et capacités, une grande partie de nos étudiants cependant s'établira vraisemblablement à l'étranger. A ceux-là, il faudra expliquer que l'Europe est prioritaire et que, vu les distances relativement peu importantes, peuvent facilement rentrer pour voir leur famille. Ils devront néanmoins accepter de travailler dans un autre pays de la CEE. A ce sujet, je voudrais préciser que nous gardons d'excellents contacts avec nos anciens élèves et que, de ce fait, je suis assez bien renseigné sur ce problème.

Pour en venir maintenant à la fonction publique, je voudrais parler d'un aspect important du problème européen: la libre circulation des travailleurs y compris dans le secteur public. Les décisions à ce sujet remontent au traité de Rome, article 48. La fin des années 70, le paragraphe qui autorise des dérogations à cette règle sur la libre circulation fut interprété par presque tous les gouvernements comme pouvant s'appliquer en bloc à la fonction publique, c'est-à-dire qu'on n'y acceptait pas d'étrangers. Mais entretemps, quelques procès se sont déroulés devant la cour de justice de Luxembourg qui ont fait que ces dérogations étaient invalidées et que la candidature d'un étranger devait être respectée. La Commission de Bruxelles est cependant parfaitement au courant que cet article est souvent violé par chaque Etat, mais les plaintes seraient si nombreuses que la cour serait débordée. Vu l'importance de la réalisation du marché commun en 1992, la commission a émis des directives sur les emplois de la fonction publique pouvant être occupés par des étrangers. Je veux citer en exemple les secteurs commerciaux, c'est-à-dire les transports (CFL, LUXAIR et CARGOLUX), l'énergie (CEGEDEL), les communications (PTT), la santé (les hôpitaux), l'enseignement public, la Caisse d'Epargne de l'Etat, les instituts culturels, les laboratoires de recherches, etc. Pour les hôpitaux, la réalisation est déjà acquise au Luxembourg.

(Remarque: pour les hôpitaux, ce fut par nécessité et non pour faire plaisir au marché commun!)

Je ne veux pas le nier, mais ce à quoi je veux en venir, c'est que la Commission a décidé que les seuls postes réservés aux ressortissants d'un pays étaient ceux qui affectent l'exercice de la puissance publique ou de responsabilités tenant aux intérêts généraux de l'Etat.

Il s'ensuit que, théoriquement, un instituteur de l'école primaire pourrait ne pas parler la langue luxembourgeoise ou que des professeurs du secondaire pourraient enseigner ne connaissant pas notre langue ni notre culture. De nombreux problèmes résulteraient de ce fait. Il y a deux ans, lors d'un débat à Bruxelles, le représentant luxembourgeois a souligné la situation de notre pays où le taux d'étrangers se situe aux alentours de 27%. Une situation comparable n'existe dans aucun des autres pays de la Communauté. Du point de vue de notre identité nationale, la gravité du problème s'accroît encore du fait que les candidats aux postes dans la fonction publique n'auront plus besoin d'acquiescer la nationalité luxembourgeoise, ce qui constitue pour moi une sorte d'encouragement à la non-assimilation. Une des autres conséquences de cette décision de la Communauté est que la liste des candidats à l'admission au stage préparant à l'enseignement secondaire, qui est actuellement de 120 aspirants, s'allongera encore, alors que dans l'enseignement primaire, il y a un manque de 120 à 150 enseignants qualifiés. Cela est dû à une politique restrictive vis-à-vis des candidats qu'on peut juger comme une faute com-

mise dans le passé, mais globalement de nombreux problèmes subsistent dans l'enseignement et donc pour notre communauté nationale. Pour en revenir à la fonction publique, je voudrais ajouter que se formeront deux catégories de postes: d'abord ceux que seuls les Luxembourgeois auront le droit d'occuper et puis ceux qui pourront également être convoités par des étrangers. Est-ce que l'assimilation sera complète? Y aura-t-il une redistribution des pensions (sujet âprement discuté en ce moment), voilà quelques-unes des innombrables questions qui se posent.

Jusqu'ici, notre gouvernement attend les réactions des autres pays qui furent déjà vives. Par exemple, les Français exigent, que leur fonction publique leur reste réservée, et malgré le désaveu de la Commission, ils n'acceptent de discuter de quelques postes subalternes. Ce qui est sûr, c'est que les ministres se gardent de répondre aux nombreuses questions que nous leur avons posées. En résumé, je dirai que nous sommes toujours favorable à une Europe unie, mais qu'à côté des problèmes économiques, les problèmes de l'éducation et de la fonction publique ne peuvent rester en suspens. En quelque sorte, ceci constitue la contrepartie à ce que j'ai dit en premier lieu, à savoir que nos jeunes pourraient s'établir à l'étranger pour y travailler en tant que vrais Européens. Pourtant ceux qui désireront rester ici au pays pour y vivre et y travailler devront se battre.

Le Dr. *DIEDERICH*:

Mesdames, Messieurs, je voudrais vous parler du point de vue de ma profession, c'est-à-dire de celui de la médecine en Europe en 1992. Comme vous le savez, lorsque la libre circulation des travailleurs intellectuels a commencé, le Luxembourg a ouvert ses frontières et de nombreux médecins étrangers se sont joints aux médecins luxembourgeois. De ce fait, je ne vois vraiment pas ce que 1992 pourrait changer encore dans le domaine de l'exercice de la médecine. En ce moment, 30% des spécialistes à Luxembourg-Ville sont des étrangers, ils sont 17% dans tout le pays. Ce pourcentage nous garantit déjà un statut exceptionnel en Europe, ce qui rend moins étonnante notre revendication de conditions exceptionnelles, problème que *M. REDING* a d'ailleurs touché pour le Luxembourg il y a quelques minutes. Or, le problème des immigrants médicaux est d'une importance extrême pour nous, alors qu'en Irlande ou en Angleterre, par exemple, il n'existe même pas. En 1992, faire tomber des barrières protectionnistes au Luxembourg ne sera plus possible, telle que par exemple la nécessité pour un médecin étranger de parler notre langue. Exigée à un certain moment par le Collège Médical, cette revendication fut rendue ridicule bien vite. Dans ce contexte, je voudrais citer l'exemple d'un médecin allemand, qui, lors de sa présentation devant le collège médical, fut invité à chanter une chanson populaire luxembourgeoise... ce qu'il a fait! Une barrière discrète, dont l'efficacité reste à prouver, subsiste cependant qui veut que les hôpitaux n'acceptent plus les médecins étrangers. Par ailleurs le service d'urgence obligatoire pour les médecins étrangers nous a valu une plainte de la part d'une parlementaire Irlandaise.

Un autre problème est l'harmonisation de la formation des médecins en Europe. Par exemple pour les gynécologues, même la durée des études n'est pas la même dans les différents pays. La spécialisation dure généralement de 3 à 5 ans, alors qu'en Angleterre et en Irlande, elle ne finit jamais. (Ceci est dû au fait que cette spécialisation n'existe même pas!) Neuf ans après le doctorat, on y acquiert le titre de "con-

sultant", qui vous permet de travailler, la plupart du temps sans payer d'impôts sur le revenu. Les médecins luxembourgeois auront bien du mal à s'établir à l'étranger! Pour en revenir à la formation des médecins, je voudrais tout de même souligner que la durée des études n'est pas l'essentiel, mais que le contenu de la formation doit être harmonisée. En Allemagne, par exemple, on doit pouvoir présenter un catalogue des opérations chirurgicales déjà effectuées sur des patients alors que chez nous, ce n'est pas nécessaire. D'autre part en Allemagne, des centaines de médecins qui n'ont pas l'expérience requise, survivent dans les universités allemandes en tant qu'assistants scientifiques. Cette situation devra être changée. Un autre exemple de ces différences est constitué par la France où deux catégories de gynécologues existent: les gynécologues médicaux n'ont pas le droit d'opérer les patients, on les compare souvent à l'infanterie, alors que les autres constituent plutôt la cavalerie. Le danger que ces fantassins d'Allemagne ou de France s'établissent au Luxembourg est énorme, d'autant plus qu'ici ils seront autorisés à opérer les patients. Ceci démontre donc clairement que le manque d'harmonisation au milieu de la fonction médicale doit être comblé avant 1992. Il aurait déjà dû l'être avant la mise en place de la libre circulation en Europe. Dans notre petit pays il ne serait pas rentable d'édifier un grand centre de chirurgie cardiaque ou un centre très sophistiqué pour les soins du cancer puisque nous n'avons que 369 000 habitants. Pour cela, nous avons déjà depuis longtemps dû recourir aux services de l'étranger, sûrement pas aux dépens de nos habitants ni à la honte de nos médecins, mais à cause des moyens réduits qui sont à notre disposition au Luxembourg.

D'autres problèmes d'une haute importance concernent l'intensification des échanges d'informations et d'expériences médicales entre les différents pays. La fécondation artificielle, par exemple, très actuelle, n'a suscité jusqu'à présent que des débuts de législations: les problèmes relatifs aux mères porteuses sont en effet loin d'être résolus, tout comme ceux concernant l'adoption et la filiation. Les échanges d'informations entre les pays sont seuls capables de nous apporter les solutions nécessaires, car ces problèmes nous concernent tous.

Le financement des dépenses de santé diffère largement selon les pays; chez nous, alors que la consommation s'accroît, le ministre a décidé de faire stagner les cotisations, ce qui entraînera un grand trou dans les caisses de la Sécurité Sociale. La Suisse par contre, entrera également dans la communauté européenne en 1992... et les assurances-maladie n'y sont pas réglementées à l'instar de ce qui se passe aux Etats-Unis.

Peut-être qu'une solution qui retiendra des éléments de notre système actuel parfaitement réglementé et de celui de la Suisse, pourra être adoptée avec la participation des patients potentiels, ainsi que la prise en compte de leur mode de vie pour calculer les cotisations à payer. Par exemple, les gens qui fument ou boivent beaucoup devraient payer plus, car le risque qu'ils tombent malade est accru. Ces aspects du service public dans le domaine de la santé profiteront certainement d'une plus grande collaboration entre les pays.

En tant que médecin luxembourgeois, on ne doit pas avoir peur de 1992, car le protectionnisme n'existe pas dans notre profession et de plus, on est de toute façon dépendant de l'étranger. Les plus grands

problèmes médicaux et sociaux, tel le SIDA, existent de part et d'autre des frontières et doivent être combattus en collaboration.

A cette place, je voudrais encore ajouter ce que j'ai appris lors d'une réunion internationale de médecins, où tout le monde était véritablement choqué qu'au Luxembourg on ait accepté les matricules alors qu'en Allemagne on s'est révolté contre cette idée il y a seulement une année. Chacun sait que nos voitures sont munies d'une plaque d'immatriculation qui trahit votre vie financière, médicale et même touristique, parce qu'elle permet de connaître votre identité à travers votre permis de conduire et donc également votre matricule. La dernière est constituée d'informations, comme votre santé, votre casier judiciaire et l'état de vos finances.

Pour terminer, je voudrais aborder le sujet du SIDA. Les médecins étrangers sont tout à fait choqués qu'au Luxembourg, 10 à 12 laboratoires pratiquent le dépistage du virus sur ordre du patient et cela pour une somme anodine. Or, on sait que le risque que le patient trouvé positif se suicide est élevé bien qu'un seul test positif ne suffise pas; un test plus sélectif doit vérifier ce résultat. De plus, un test positif peut provoquer chez des patients au caractère labile des réactions incontrôlées et dans leur désespoir ils contaminent alors souvent des gens innocents. Partout à l'étranger, les laboratoires autorisés à pratiquer le dépistage du virus, travaillent obligatoirement en association avec un organisme psycho-social et tout test positif doit être communiqué, certes anonymement, à cet organisme. Ainsi chaque personne ayant le virus est prise en charge. Tout ceci pour vous dire l'importance des échanges à ce niveau de la médecine et pour montrer que ces échanges peuvent toujours dévoiler les nombreuses lacunes dans notre système actuel. Le SIDA n'est pas une maladie contagieuse à déclarer obligatoirement, point de vue intéressant que je voulais encore ajouter à la fin.

Monsieur *Michel WARINGO*:

Mesdames, Messieurs, le secteur bancaire constitue un des aspects les plus importants de la réalisation du marché commun pour le Luxembourg. On se rappelle que le projet d'une communauté européenne fut sur le point d'être enterré, quand l'acte unique a été présenté et que la date de 1992 a surgi. Comme par enchantement, l'enthousiasme était à l'ordre du jour, quitte à ce que j'aie pu comprendre ce soir qu'il n'est pas partagé par tout le monde. Dans ce sens, je m'excuse à l'avance, car dans mon secteur, le ton qui prédomine se distingue quelque peu de cette attitude. Il est à remarquer cependant qu'également en dehors de la Communauté, cette même impression existe. En Suisse, par exemple, une prise de conscience de l'Europe a eu lieu pendant les dernières années, allant même jusqu'à une candidature possible à l'entrée au marché commun. Mes contacts personnels en Suisse me permettent pourtant d'être d'avis qu'ils préféreraient plutôt mourir en dehors de la communauté à cause de leur nationalisme prononcé et des avantages escomptés. Pour illustrer cette manière de penser, il suffit de citer le domaine des mesures financières restrictives, encore alourdies ces derniers temps, ce qui est manifestement contraire à l'esprit d'une Europe unie.

Pour en venir à l'horizon 1992, il y a d'un côté ceux qui exercent des professions où la réalisation d'un marché unique s'est faite il y a 15 ans, lors de l'ouverture des marchés. Récemment, un grand fabricant de pneus allemands l'a encore souligné, la standardisation dans

sa branche et le nombre restreint de constructeurs de voitures, ses acheteurs principaux, a depuis longtemps rendu inévitable l'ouverture du marché. Les médecins font d'ailleurs également partie de ces professions qui abordent 1992 sans craintes. Alors qu'une grande partie des affaires bancaires dépasse largement même les frontières de la Communauté grâce aux moyens de communication sophistiqués, une certaine partie subira des changements, comme toutes les petites opérations, cependant très importantes pour nous. En fait, je pense que le développement des moyens de communication a changé beaucoup plus dans le secteur bancaire que ne le fera la réalisation du marché unique. Dans certains secteurs du domaine bancaire, le protectionnisme existe toujours et va subsister au-delà de 1992, ce qui est absolument compréhensible, car là où on doit se mesurer à la concurrence, on le fait, mais dans les secteurs où on peut la limiter, on le fait aussi. En particulier dans le domaine des activités du marché des capitaux, par exemple, qui se déroulent dans le cadre de syndicats qu'on essaie de garder nationaux, comme en Suisse où le syndicat n'est composé que des quatre plus grandes banques nationales. Cette sorte de protectionnisme va sans doute rester, également dans les pays de la Communauté même après 1992. Par coïncidence, j'ai tout récemment eu l'occasion de parler avec le président de la fédération des bourses allemandes à Luxembourg, *M. RUDIGER von ROSEN*, au sujet des huit bourses existant toujours en Allemagne et qui luttent pour leur indépendance alors que l'uniformisation des marchés est un des buts de l'Europe unie. Or rien qu'à Francfort, les trois quarts des opérations sont traitées selon *M. von ROSEN*, ce qui ne laisse aux autres qu'environ 3,5% par bourse. Pourtant, contrairement à ce que l'on pourrait attendre, aucune des autres bourses n'a l'intention de fermer ses portes et chacune continue à se battre pour sa survie quitte à ce que les chiffres montrent clairement un autre chemin à suivre. Finalement, les bourses devraient dire qu'elles banques connaissent déjà 1992, au moins en partie. Cependant certains secteurs subiront une harmonisation supplémentaire prévue en 1989. Les règlements nationaux permettent toujours une certaine marge de manoeuvre et il reste à espérer que les différences entre les pays-membres ne sont pas trop grandes afin que les situations de concurrence forcées puissent être évitées.

Selon mon impression, trois sortes de mesures sont encore à prendre: d'abord des mesures relatives aux documents sociaux, c'est-à-dire ceux qui sont publics, ensuite des mesures relatives à nos fonds propres; vous savez à ce sujet que, par exemple, la Banque Générale est en train d'augmenter ses capitaux pour fournir une garantie aux clients de la banque, et enfin des mesures pour garantir au client un service interbancaire. On ne doit pas avoir peur de ces mesures; au contraire, au sujet des documents sociaux, si on compare avec l'Amérique, qui a une certaine avance sur nous, nous avons toujours une tendance à cacher un peu certains faits. Les nouvelles directives de la Communauté tentent de résoudre ces problèmes. L'harmonisation des fonds propres, d'autre part, est également tout à fait normale, si l'on considère que même des instances extérieures à la Communauté, comme par exemple à Bâle le comité COOCK, la désirent. La protection du déposant par le fond de garantie est un autre domaine, où le Luxembourg a un certain retard, car la plupart des autres pays l'utilisent depuis quelque temps et on devrait rapidement faire de même pour acquérir des avantages dans les comparaisons avec l'étranger des services bancaires. En effet, des <consultants> rédigent des tableaux comparatifs, où ils inscrivent les endroits, c'est-à-dire les pays, où des opérations bancaires sont effectuées, et cela dans

le monde entier, ainsi que les caractéristiques des différentes banques. Or, si au Luxembourg la garantie des dépôts n'existe pas, le handicap pour notre pays est considérable.

La question qui s'en suit est celle de connaître le sort du Luxembourg en tant que place financière. Afin de ne pas risquer de déclencher une polémique, je ne veux pas répondre directement à quelques aspects de ce sujet traités par les conférenciers qui m'ont précédé. En fait, chaque Luxembourgeois responsable doit être intéressé par les banques, car 12.000 emplois, c'est-à-dire 7,1% de notre population, sont directement concernés. Le Luxembourg a su maîtriser la crise industrielle en se concentrant sur ce secteur. Jusqu'à maintenant, 133 banques sont installées ici et de nombreuses demandes nous parviennent toujours, de la part de banques qui croient peut-être que demain il sera trop tard. Une grande partie de ces 133 banques sont des <Eurobanques> alors que quelques-unes sont, à l'image de la Banque Générale, des <touche-à-tout> avec un caractère national très développé. L'ouverture des marchés ne constitue donc pas une concurrence supplémentaire, mais plutôt une chance, car l'abolition des restrictions des transferts de capitaux est un avantage. Je profite encore de cette occasion pour louer les banques luxembourgeoises, puisque les services et les accords de crédits sont très intéressants pour les utilisateurs. Comparées aux autres pays, nos banques ont en effet l'avantage de l'implantation importante d'instituts prêts à traiter les affaires locales; le Luxembourg présente un guichet bancaire par mille habitants à peu près. De plus, le résident a la possibilité de demander des services bancaires au-delà de nos frontières, ce qui profite sans doute au commerce et à l'industrie. L'ouverture de notre pays, bien que son régime de contrôle des changes avec la Belgique (UEBL), qui est d'ailleurs absolument libéral et qui permet un double marché.

(Remarque: un double marché qui sera aboli, mais c'est une question de détail) Mais cette ouverture a depuis toujours permis des opérations internationales et donc nos banques sont habituées à la concurrence. Par contre d'autres pays, comme la France ou l'Italie, se sont protégés par un contrôle des changes, qui a rendu les opérations internationales presque impossibles pour leurs résidents alors que les non-résidents jouissaient de certains avantages, ce qui traduit la non-conséquence des politiques locales. Une certaine tradition est cependant nécessaire dans ce métier, mais le contrôle des changes qui n'est donc applicable qu'aux seuls résidents ne fournit pas une belle enseigne au pays qui le pratique, car ce régime est loin d'être libéral. Néanmoins, ce système protège le marché national et accorde aux instituts une certaine chasse gardée. 1992 verra l'abolition de ces systèmes et ces instituts auront à combattre durement pour leur survie. Cependant, il y a une théorie qui dit que la concurrence dans le secteur des services sera toujours moindre que celle dans le secteur des biens, car les services sont normalement accompagnés d'un aspect culturel et donc national. Personnellement, bien que n'étant pas tous les jours en contact avec ces problèmes, je me suis fait montrer les directives réalisées et celles toujours en gestation relatives à ce sujet et je constate qu'il faut être inquiet en tant que banquier européen, car ce lourd fardeau pour nos banques risque de nous faire perdre la capacité de concurrencer les pays n'appartenant pas à la Communauté. Il reste donc à espérer que certains textes seront allégés avant 1992. N'oublions pas que le secteur bancaire travaille traditionnellement sans trop de réglementations et que c'est surtout ce point qui a permis à la place financière de Luxembourg

de bien s'installer alors que l'Allemagne en tant que grand pays a vu ses banques traverser la Moselle pour se rendre dans un petit pays, culturellement assez lié, pas très éloigné et surtout moins réglementé, ce qui constitue un avantage considérable. L'argumentation en faveur d'une réglementation sévère est que des affaires malhonnêtes peuvent être entravées, mais à mon avis, il existe toujours une part d'accidents et des gens malhonnêtes.

Un autre problème, également discuté par le comité COOCK, concerne l'argent "sale". Tout banquier responsable essaie cependant d'éviter des affaires avec de l'argent provenant d'activités criminelles, de la vente de drogues ou d'armes et que sais-je encore, mais en fait le problème principal est constitué par les moyens de constater ces faits. Et vouloir le résoudre par le recours à une réglementation me semble dangereux, car des ratés ne sont jamais exclus lors de l'application de telles directives. Dans le milieu bancaire, il vaut donc mieux compter sur une certaine auto-discipline qui a fait ses preuves par le passé. En tout cas, à côté des réglementations qui ne sont pas trop strictes au Luxembourg, comme pour les mesures relatives à la politique monétaire, par exemple, notre pays a bâti sa réputation sur le secret professionnel, ce qui nous a valu d'être au moins aussi renommés que la Suisse, car là-bas il y a eu maints problèmes au sujet du secret bancaire ces derniers temps.

En résumé, je vous dirai que des réglementations strictes, même si elles pouvaient guérir certains maux, risqueraient d'emporter le patient, c'est-à-dire, notre pays; le secret professionnel a bâti notre bonne réputation, aux politiciens de la conserver. Les accidents ne sont pas toujours évitables, certes. Le secret professionnel des médecins ne connaît pas de failles, on peut par conséquent attendre les mêmes qualités chez les banquiers. J'espère que nos autorités réagiront assez rapidement, comme ce fut d'ailleurs le cas dans le passé, afin de pouvoir intégrer les directives communautaires dans notre législation pour apporter de nouvelles activités ainsi que de nouveaux emplois. Ceci fut en effet déjà une fois le cas, lorsque la mise à jour de la législation traitant des organismes de placement fut réalisée en mars 1988 en réaction à une directive communautaire, ce qui a permis à des douzaines de ces organismes de s'implanter au Luxembourg. De nombreux emplois furent ainsi créés. Cet exemple concret montre clairement que la Communauté peut apporter à notre pays de nombreux avantages insoupçonnés. En tant que centre financier, le Luxembourg s'est d'ailleurs bâti une réputation de sérieux et de compétence depuis 25 ans et la concurrence de capitales européennes, comme Dublin, qui n'ont pas d'expérience n'est pas très grande. Ceci pour les grandes lignes; au sujet du double marché des changes, on pourra en discuter plus tard. Bien que ce sujet ne puisse être abordé que de façon spéculative, je pense que son abandon contient une chance et un risque - il faudra éviter le risque et saisir la chance.

M. DONDELINGER:

Merci beaucoup *M. WARINGO*. A mon avis, chacun de ces exposés aurait mérité un débat. Je voudrais maintenant également donner la chance aux auditeurs ici présents de poser des questions ou d'exprimer leurs opinions, mais auparavant, je voudrais ajouter quelques précisions: 1992 n'est pas une date fixe, personne ne sait quand la réalisation du marché unique se fera. En tant que témoin du petit conciliabule à Bruxelles,

c'était entre une et deux heures le matin, on s'est demandé s'il fallait imposer une date ou non. A la fin, on s'est mis d'accord pour proposer la date de 1992 (bien que tout le monde sût que la date ne serait jamais respectée), à cause d'un certain effet d'incitation et même d'excitation qu'elle peut provoquer. Jusqu'aujourd'hui en tout cas, on a pris au sérieux les réalisations prévues, malgré certaines modifications nécessaires.

Une autre observation concerne les dangers de la réalisation du marché unique. Ces dangers doivent être comparés aux avantages potentiels qu'on peut en tirer. Ceci ne concerne pas nécessairement un seul secteur, mais le désavantage couru dans un secteur pourra être compensé par les avantages acquis dans un autre, comme par exemple le secteur bancaire, qui bénéficie actuellement d'une nouvelle formule d'intégration favorable.

Pour parler du défi, je dirais qu'il réside dans la question de savoir si les Luxembourgeois seront capables de s'adapter au système de la nouvelle décennie autrement qu'en recourant à une protection primaire. S'ils y parviennent, le marché unique constituera une grande chance pour nous tous. Ce n'est pas un drame, si une partie de nos jeunes est employée à l'étranger; ce n'est pas un drame, si nos prestataires de services travaillent partiellement à l'étranger, car jusqu'ici les conditions négatives faites par les entreprises étrangères à nos artisans, commerçants et entrepreneurs ont fait que ceux-ci hésitent dorénavant à s'y rendre. Nous n'avons pas à porter seuls toutes les charges, mais les autres devront aider et nous ouvrir également quelques portes.

Enfin, pour parler de la fiscalité, et comme *M. REDING* l'a dit, la fiscalité, c'est <l'unanimité>. En d'autres termes, nous avons le temps face à un mouvement qui est dans la logique du marché unique, mais qui n'est pas une condition de sa réalisation. En effet, un projet de directive est élaboré et l'année d'approbation pourrait être 1990. Il s'ensuit normalement une période de transition de 10 à 12 ans avant sa réalisation complète. Je refuse cependant qu'on parle d'un problème qui existerait encore dans 12 ans sous une forme inchangée. Il faut donc avoir le courage d'essayer d'affronter des situations comparables, même si ce n'est que pour réaliser dans un sentiment de cohésion nationale la même chose qui fut imposée à l'agriculture luxembourgeoise avec de puissants arguments il y a quelques années. Tout le monde croyait à un génocide, mais il n'en fut rien. Au contraire, l'agriculture luxembourgeoise est plus ou moins sauvée et le transfert de main-d'oeuvre est réalisé sans pour autant que nos villages aient dû en souffrir trop. Pareils transferts de main-d'oeuvre pourront être nécessaires à l'avenir et cet exemple montre qu'ils pourront bien se faire à notre avantage.

M. MERSCH: Je vous remercie tous de vos réflexions. Permettez-moi d'ajouter cependant quelques réflexions sur ce qu'on vient d'entendre: personnellement ce qui m'a surtout plu, c'est que les orateurs ont utilisé un ton personnel, légèrement provocateur et vivant, qui a fait de cette table ronde un débat intéressant.

Mais maintenant place aux auditeurs pour placer leurs questions, leurs réflexions.

M. MARTH: Ma vision de l'Europe, après avoir entendu vos témolg-

nages, est la suivante: chacun met ses problèmes dans une grande corbeille que l'on expédie dans l'espace en espérant que les retombées seront pour le voisin. Si la fusée vole assez haut, les retombées ne seront constituées que par des grains de poussière, et chacun pourra s'en débarrasser facilement. Par contre ce qui m'a frappé le plus est que personne n'a soulevé la question, de savoir qui paiera tout cela.

Si je compare l'Europe à l'Amérique, je constate que là-bas l'éducation, la santé et les transports sont financés par le budget fédéral, alors que chez nous, l'agriculture l'est seule. Seulement à partir du jour où les trois autres secteurs dépendront également d'une classe communautaire, la nationalité de l'individu ne jouera plus de rôle. Un autre aspect de la réalisation de l'Europe concerne l'unification des impôts. Au Luxembourg, les impôts indirects sont bas afin de protéger les moins pourvus d'entre nous et donc les impôts directs sont plus élevés qu'ailleurs. Ces quelques questions méritent sûrement encore quelques approfondissements.

M. DONDELINGER: La raison pour laquelle une partie des dépenses n'est pas portée par le budget communautaire est tout simplement celle que ces dépenses sont trop importantes pour ce budget: la santé, l'éducation, les transports et la défense ne sont pas, à ce stade de la réalisation de l'Europe, payables autrement que par chaque pays individuellement. De même que ces dépenses sont portées par des "Länder" ou des provinces dans les Etats fédéraux ou par les communes dans un Etat unitaire, la solution où la Communauté intervient pour ces dépenses n'est pas donnée et nous ne la verrons plus.

M. MARGUE: Je voudrais poser une question d'un autre genre: on a quelquefois déjà mentionné le problème linguistique au cours de cette soirée et ma question est la suivante: est-ce qu'il existe une ligne communautaire claire sur la possibilité pour un Etat d'exiger des connaissances suffisantes de la langue nationale avant de laisser y travailler?

M. DONDELINGER: Aucune réglementation n'existe qui exigerait des connaissances de la langue nationale au niveau des directives communautaires, mais la plupart des Etats ont encore leurs réglementations nationales.

M. MARGUE: Qui sera censuré par la Cour de justice s'il formule des exigences et qui ne le sera pas?

M. DONDELINGER: L'Etat qui ne respectera pas la libre circulation des travailleurs sera censuré.

M. MARGUE: Ce sera donc partout!

M. DONDELINGER: Oui, c'est une question d'ouverture.

M. MARGUE: Une deuxième question: que feront les pays qui utilisent plus d'une seule langue? Est-ce que, par exemple, dans nos écoles secondaires on acceptera des professeurs ne parlant que l'allemand ou que le français?

M. DONDELINGER: On devrait normalement le faire, car notre constitution ne prévoit pas qu'un professeur parle deux langues, comme en

Belgique, par exemple.

M. MARGUE: Mais en Belgique, parler une langue suffit, selon le lieu où on est, bien sûr.

M. DONDELINGER: Mais pas la même langue; bien que la Belgique ait signé le traité de Rome et que ce traité soit appliqué dans les deux parties du pays, un Wallon ne peut pas ne pas parler flamand s'il veut aller travailler en Flandre. C'est une application abusive du traité, car un citoyen d'un pays ne peut pas travailler dans une autre partie d'un même pays. Il s'agit manifestement d'une discrimination interne, acceptée jusqu'à maintenant, mais qui, logiquement, ne devrait pas exister. Je voulais seulement vous montrer que des régements nationaux prédominent encore souvent, sauf pour les fonctions ayant une forte composante privée et qui ne sont donc pas en rapport avec l'exercice de la souveraineté d'un pays, par exemple, pour les chauffeurs d'autobus.

Madame X: Depuis 1984, il existe une loi sur le régime des langues au Luxembourg qui comporte 4 articles dont le premier: *la langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois*. Comment peut-on mettre en rapport cette loi avec ce qui se passe en ce moment, notamment avec l'exigence d'une parlementaire irlandaise qui veut sanctionner le Luxembourg à cause de la situation des médecins dans notre pays, alors qu'en Irlande un médecin ne peut s'installer sans connaissance de la langue irlandaise?

M. DONDELINGER: La loi sur la langue nationale est partiellement basée sur des considérations économiques dont on vient de parler et qui sont en rapport avec le droit d'établissement. Cependant, à mon avis, c'est le bon sens qui veut qu'un médecin parle la même langue que son patient. Si ce n'est pas le cas, personne n'a le droit de l'empêcher d'apprendre cette langue, s'il le désire, même si c'est le luxembourgeois s'il fait cet effort. De cette façon, le problème n'en est plus un et ni la Communauté ni l'Etat en question ne peuvent intervenir.

Madame X: Et pour le cas où le médecin refusait d'apprendre la langue?

M. DONDELINGER: D'abord personne ne l'oblige à immigrer. Mais s'il se trouve déjà dans le pays, il faut distinguer si sa fonction requiert nécessairement des connaissances de la langue ou non. Dans le cas des médecins, cela me semble être le cas, alors que les maçons portugais ne s'y voient pas obligés.

M. HAAS: En tant que supporter de l'acte unique, je le soutiens entièrement. A Bruxelles, on a la Commission, représentée par Berlaimont, le Conseil des ministres représenté par Charlemagne et le Parlement. La Commission a jusqu'à présent la tâche de présenter des initiatives, mais ces derniers temps, on remarque que cela ne se passe plus aussi aisément que lorsque seulement six pays appartenaient à la CEE. Laquelle des trois institutions aura - selon vous - le devoir de présenter les initiatives après 1992? Selon moi, qui fus déjà à trois reprises à Bruxelles lors de la présidence du Luxembourg, je constate le grand travail fourni par notre pays. Cependant, au fur et à mesure que l'Europe s'accroît, le Luxembourg devient plus petit et moins influent. Aux autres alors de décider?

M. DONDELINGER: En effet, ce problème devient de plus en plus complexe, mais il requiert de plus en plus les capacités intellectuelles de notre pays. Beaucoup de nouveautés nous attendent et notre ingéniosité est sollicitée. Le problème de la langue utilisée dans la Communauté ne nous trouble guère, car nous sommes aptes à suivre toute évolution. Pour revenir à votre question, je pense que la Commission continuera à bien travailler, mais dans des conditions de plus en plus dures. En effet, ce que l'acte unique n'a pas résolu, c'est que l'Europe devienne moins bureaucratique et moins complexe. Par exemple, une nouvelle directive sur les douanes a fait que les fonctionnaires des douanes belgo-luxembourgeoises ont refusé de l'adopter, parce qu'ils ont pensé qu'elle était trop compliquée. Le marché intérieur risque d'être détruit par l'excessive bureaucratie avec des documents comme ceux-là. Un autre exemple concerne une directive sur la libre circulation des travailleurs, qui est sur le point d'être adoptée. Elle représente certes un grand progrès, mais un pays en subordonne l'acceptation à la condition qu'il reçoive des garanties sur la communication des opérations de ses propres ressortissants dans les autres pays de la communauté. A mon avis, ceci constitue la négation de la libre circulation et marchander sur ce point est une mauvaise chose qui va sans doute être faite lors du sommet de Hanovre. Certaines incompatibilités subsistent et ne doivent pas être introduites dans une bureaucratie de plus en plus complexe; mieux vaut reporter la réalisation du marché libre des capitaux à plus tard et essayer de résoudre les problèmes subsistants.

Monsieur SCHILTZ: Est-ce que l'acte unique prévoit plutôt une uniformisation de toutes les lois ou est-ce que l'Amérique servira de modèle, là où chaque Etat fédéral garde une certaine liberté de choix?

M. DONDELINGER: Beaucoup de lois uniformes sont nécessaires, mais le problème est abordé d'une manière sélective. La Commission a raison de prévoir un maximum de difficultés et donc l'uniformisation de la législation va plus loin qu'on n'avait pu le penser au début.

M. SCHILTZ: Revenons à la question des langues. Une exigence d'un pays membre dans le cadre national n'est retenue par la CEE que si elle est objectivement justifiée dans l'intérêt général. Ne serait-ce pas un critère applicable à ce problème? Par exemple, si le Danemark exigeait des médecins la connaissance de sa langue nationale, c'est à mon avis objectivement justifié dans l'intérêt général alors que dans d'autres pays, cela ne serait pas le cas.

M. DONDELINGER: La notion d'intérêt général, surtout utilisée par des diplomates ou des hommes politiques est toujours quelque chose de très dangereux. Aussi longtemps que les gouvernements auront le droit de l'appliquer, une solution restera difficile à trouver. La Cour de justice a, dans le cadre des droits d'établissement, une forte jurisprudence dans l'intérêt de la Communauté.

M. SCHILTZ: A la veille de notre fête nationale, une directive sur les diplômes devrait entrer en vigueur, qui serait applicable à tout diplôme d'enseignement à niveau universitaire d'une durée d'au moins trois ans. S'il faut introduire cette nouvelle directive dans notre législation nationale, n'abandonnera-t-on pas à ce soient discriminés les Luxembourgeois qui doivent étudier pendant quatre années, comme c'est le cas entre autre pour les études de droit et bien d'autres encore? D'autre

part, si on considère les lois cadres de nos nombreuses administrations comme les PTT, le Cadastre ou les Ponts et Chaussées, on remarque que partout quatre années d'études à l'université sont exigées. Est-ce que toutes nos lois nationales qui régissent ces carrières et qui concernent presque une centaine de professions devront être changées lors de la mise en place de la directive diplômes?

M. DONDELINGER: En effet on vient d'accepter ces faits et en quelques années, la transposition se fera. Des douzaines d'autres directives dans les services du gouvernement vont également dans cette direction et on risquerait même de perdre le contrôle si la Cour de justice ne nous faisait pas parvenir des rappels en cette matière.

M. SCHILTZ: Au niveau national les conditions d'accès aux carrières professionnelles seront cependant réduites à trois ans d'études universitaires si cette directive entrerait en vigueur. Qu'est-ce que *M. HAAG* peut dire en tant qu'enseignant sur la qualité de nos universitaires à l'avenir?

M. DONDELINGER: Même en trois ans, on peut apprendre quelque chose!

M. HAAG: J'évite de me prononcer clairement sur ce sujet, car je ne suis pas d'accord avec tout cela. J'espère cependant que le jury qui doit juger les candidatures sera constitué d'experts et qu'il saura délibérer avec bon sens, que la logique sera respectée. D'autres pays nous ont déjà livré des exemples comment éviter des situations contraires à l'intérêt de leurs citoyens et c'est maintenant à notre tour de protéger nos entrepreneurs, nos artisans et nos commerçants de la même façon et aussi longtemps que ce sera nécessaire.

M. SCHILTZ: D'accord pour les secteurs publics et privés salariés, mais pour les professions libérales, cela ne fonctionne plus.

M. DONDELINGER: En effet, celles-ci sont depuis longtemps harmonisées. Si vous voulez une satisfaction concernant les droits d'établissement, je peux vous citer l'exemple des cafetiers, pour lesquels le Luxembourg possède les droits d'établissement les plus stricts, négociés pendant trois ans.

M. FELTGEN: Au sujet du niveau des études, à mon avis, il existe un risque pour les étudiants qui ne fréquentent pas les lycées, mais qui apprennent une profession, dont on fixe tellement haut le niveau d'accès ici au Luxembourg qu'ils sont désavantagés par rapport à d'autres qui passent des diplômes plus faciles à l'étranger parce que leurs parents ont les moyens de les y envoyer.

Je voudrais cependant ajouter encore quelques mots au sujet de l'agriculture, dont *M. DONDELINGER* a dit qu'elle était sauvée grâce aux transferts d'emplois vers l'industrie. A mon avis, cette vision est fautive, car trop positive. Si le transfert pouvait se faire maintenant aussi facilement qu'il y a vingt ans, l'agriculture luxembourgeoise serait perdue à jamais, car si on considère les jeunes désirant rester dans cette profession et ceux désirant l'abandonner, on constate qu'il n'en reste plus beaucoup qui se portent volontaires pour continuer. A travers une certaine politique visant les équipements agro-alimentaires, on s'est certes constitué une bonne coque, mais le noyau n'est pas en-

courageant. Après 1992, quand les marchés s'agrandiront et que l'industrialisation dans l'agriculture se fera encore plus pressante, on risque de voir notre agriculture nationale désertée. Si notre gouvernement ne réagit pas bientôt, j'ai bien peur de voir disparaître nos petites entreprises familiales. Pour le moment, on ne ressent que les avantages, c'est-à-dire qu'on peut acheter des salades fraîches pendant 10 jours, alors que celles de notre jardin se fanent en moins de 6 heures ou qu'on peut acheter de la viande de veau traitée aux hormones. Il devient cependant déjà fâcheux que le bon poulet luxembourgeois disparaisse de nos tables et peut-être avec lui toute agriculture nationale. Ceci est peut-être un peu exagéré, mais en ce moment, 3600 fermes existent encore et on a calculé qu'en l'an 2000 seuls 1200 auront subsisté, malgré le mauvais fonctionnement du transfert des emplois.

M. DONDELINGER: Merci beaucoup, *M. FELTGEN*, votre place aurait certainement été parmi nous à cette table, car ce sujet mériterait également un débat à lui tout seul. Cependant, je crois que je me suis fait mal comprendre sur un point. J'ai dit que le problème de l'agriculture a pu être résolu partiellement grâce aux transferts, car dans une période de conjoncture négative, ce problème aurait pris une importance bien des fois plus grande pour tout le monde. Qu'il soit arrivé à la fin des années 60 et au début des années 70, cela a beaucoup aidé. En réponse à d'autres plaintes au sujet du marché unique, j'ai déjà souvent souligné que des transferts d'emplois constitueraient une solution possible pour bien d'autres professions encore.

M. BACKES: En tant que banquiers, nous voyageons à travers le monde entier pour offrir les produits et les services de nos banques et lorsque nous avons fini d'énumérer tous les avantages du Luxembourg, on nous demande partout ce qui en restera après 1992. Souvent, nous ne savons pas quoi répondre.

M. LINSTER: Personnellement, je voudrais ajouter une remarque sur l'identité. Est-ce que le Luxembourgeois pourra rester luxembourgeois après 1992? Il y a quelques jours, j'ai entendu un père, qui était un peu gêné parlant de son fils, écolier à Sainte-Sophie, où même le discours de bienvenue doit être fait en français à cause du fort pourcentage d'étrangers dans cette école. Dans les autres établissements, ce même problème est aussi pressant et nos enfants risquent de perdre leur identité nationale. Lors de congrès à l'étranger, la seule réaction aux plaintes au sujet du fort pourcentage d'étrangers dans notre pays est le rire, car on considère notre pays comme tellement petit que ces chiffres sont insignifiants. Notre gouvernement fait cependant des efforts sur le plan culturel pour sauvegarder notre identité, ce qui lui vaut d'ailleurs souvent d'être traité en raciste. Certaines gens prennent pour exemple de lutter contre le chômage ce qui se passe en Suisse, mais la Suisse n'a su maîtriser ce problème qu'en refusant du travail à des étrangers. A mon avis, nos jeunes seront confrontés au problème qu'ils ne trouveront pas d'école où les Luxembourgeois seront entre eux si le principe de l'école européenne n'est pas adopté partout.

M. DONDELINGER: C'est le problème le plus sérieux en ce moment et pour moi, c'est même le seul qui soit dramatique.

M. WELTER: Je voudrais peut-être ajouter un exemple pratique à ce que vient de dire *M. LINSTER*. Il est un fait que des établissements

étrangers avec tous leurs employés ont l'intention de s'établir au Luxembourg pour servir leur clientèle. De cette façon, les Luxembourgeois sont évincés et il faudra s'habituer à une telle situation. Cependant, à mon avis, les jeunes gens vont effectivement s'y habituer et dans une cinquantaine d'années, il ne restera plus grand-chose de l'identité luxembourgeoise.

M. WARINGO: Je voudrais encore répondre à la question de *M. BACKES*. Que des banquiers soient interrogés au sujet de l'horizon 1992, cela confirme en quelque sorte ce que je viens de dire. La date de 1992 ne figure que comme une date symbole, un programme. En fin de compte, ce qui importe, c'est que le monde remarque que l'Europe bouge, alors qu'au paravant la presse américaine, par exemple, considérait l'Europe comme endormie. En réponse à votre question, je dirai qu'il est vrai que vous n'avez rien de concret pour montrer qu'il ne va rien se passer, mais au contraire, l'autre ne peut non plus montrer que quelque chose va changer. Personnellement j'espère qu'il existe au niveau de la communauté des gens qui sont conscients que travailler en vue d'un purisme plus théorique que pratique pourrait se traduire à la limite par la mort de l'activité financière dans la Communauté, voire dans le monde. Donc le Luxembourg a également la tâche de veiller à ce que cela soit évité. Vous vous souvenez sûrement de la *Loi RAU* qui permettait à des entreprises d'améliorer leurs structures financières. Beaucoup de gens et surtout les banques ont déploré le fait que plus de banques ont pu profiter de cette situation que d'autres secteurs visés principalement. Des discussions si l'on devait ou non prolonger l'application de cette loi ont suivi. En fin de compte, puisque le Luxembourg ne possède pas beaucoup d'entreprises pouvant s'établir en force sur le marché, on était satisfait lorsque *M. SANTER* a déclaré que la loi resterait en vigueur. Par après, il m'a même confirmé que la façon d'agir de l'administration luxembourgeoise qui voulait son abolition était faite pour prendre de vitesse nos voisins. Heureusement, *M. SANTER* ne voulait pas renoncer à cette loi avant les Belges ou les Français, par exemple, bien que cette loi comporte quelques éléments discriminatoires. En effet, les éléments positifs sont prépondérants et je ne vois pas pourquoi le Luxembourg devrait toujours prendre les devants.

Madame X: *M. WELTER* vient de dire que le Luxembourg n'existera peut-être plus d'ici 50 ans. A mon avis, cette affirmation est très lourde de conséquences et je me pose la question si cette situation est désirable ou non. En deuxième lieu, je voudrais savoir s'il y a des régions ayant leurs propres cultures régionales, qui disparaîtront afin de laisser la place à l'expansion de l'Europe? Est-ce légitime, est-ce désirable, est-ce la direction à suivre? A mon avis, l'Europe ne peut exister que grâce à la multitude des cultures différentes sur un territoire relativement réduit. Le Luxembourg constitue de plus une grande attraction sur ce plan de par sa petitesse; il n'est comparable à aucun des autres pays.

M. DONDELINGER: La diversité culturelle est une des chances de l'Europe, car c'est la plus grande différence entre nous et les grands ensembles que sont les Etats-Unis et le Japon. Que la culture du Luxembourg, portée par 300.000 personnes soit plus menacée qu'une culture portée par 30 millions de gens, c'est évident.

Madame X: En considérant l'évolution actuelle, je voudrais savoir

si on y ajoute assez d'importance. Est-ce que tout le monde est conscient des risques que l'on court?

M. WELTER: On ne peut définir cela aussi simplement. Cette évolution est entre les mains de la prochaine génération. Je suis convaincu que le <Schueberfouer> existera encore longtemps, mais de là à savoir si de grandes entreprises comme <Paul WURTH>, par exemple, seront encore là dans cinquante ans, je n'ose pas me prononcer. Il est possible qu'une autre firme la remplacera (et s'installera avec ses propres employés). J'appartiens à une commission qui s'occupe des autorisations de faire le commerce et 75% des demandes nous parviennent de groupes étrangers. S'ils s'installent au Luxembourg, c'est avec leur propre personnel. De plus en plus d'étrangers s'établiront ici et bientôt, même au sein du gouvernement, des noms d'étrangers feront leur apparition. Je ne suis absolument pas raciste, mais je veux attirer votre attention sur ces faits. Nos enfants vont se marier à des étrangers, accepteront de porter leurs noms, ce qui est à mon avis absolument normal, cette évolution est inévitable. L'exiguïté de notre territoire nous l'impose. D'un autre côté, même de petites régions peuvent préserver leur culture et je pense personnellement que là, le risque n'est pas trop grand. Mais dans sa forme actuelle, le Luxembourg a peu de chances de subsister d'ici 50 ans.

Madame DEVILLE: **M. DONDELINGER** a évoqué dans son introduction les pouvoirs de décision du Parlement européen. Je voudrais savoir si ce Parlement aura plus de pouvoir à l'avenir, car jusqu'ici son seul rôle est de discuter les budgets. Je me demande si beaucoup de gens se rendraient aux urnes si les élections ne coïncidaient pas avec les élections nationales.

M. DONDELINGER: Comme je l'ai déjà dit, dans un système démocratique, un parlement est nécessaire, mais il a besoin d'un pouvoir exécutif en face de lui. Pour fortifier l'idée européenne, la fortification du pouvoir exécutif est donc indispensable. Ceci peut être réalisé à la manière de **M. Giscard-d'Estaing**, c'est-à-dire, par un président ou bien par un Conseil européen institutionnalisé ou encore par le renforcement du pouvoir de la Commission. Le rôle du Luxembourg dans cette affaire est cependant encore incertain. Il faut être satisfait que nous puissions au moins encore élire des représentants pour le Parlement, car de cette façon nous gardons un certain droit à la parole.

Il ressort de ce que l'on vient de dire ce soir qu'il est important qu'on puisse encore se protéger par le vote à l'unanimité qui existe dans certains cas, car sous un régime politique entièrement démocratique, cette chance pour nous serait perdue.

M. DIEDERICH: Personnellement je parlerais tout ce que vous voulez que le Luxembourg existera encore dans 50 ans. Par contre, je ne nie pas que le contraire pourrait survenir, c'est-à-dire qu'aucun homme né au Luxembourg n'y habiterait. Notre population ne peut se maintenir pour le moment qu'à cause de la naturalisation. Du point de vue de la natalité, on pourra bientôt visiter le dernier Luxembourgeois au musée! Depuis des années, la femme luxembourgeoise met au monde 1,45 enfant en moyenne alors que pour assurer les futures générations 2,1 enfants seraient nécessaires. Je voudrais terminer par une question-test adressée à l'auditoire. Combien pensez-vous que la femme portugaise met en moyenne d'enfants au monde ici à Luxembourg? 3,4 ... 2,2... Vous vous êtes

trompés. La réponse exacte est 1,45, donc exactement le même nombre que la femme luxembourgeoise. La fausse impression vient du fait que beaucoup de femmes portugaises habitant ici ont l'âge propice pour avoir des enfants, elles sont moins âgées que nous.

M. MERSCH: Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, en effet ce dernier sujet s'accorde très bien avec le public présent puisque trois accoucheurs se trouvent parmi vous ce soir et donc les futures naissances ne courent aucun risque. Tout en vous remerciant d'avoir été présents au long de ce débat, à mon avis très instructif, je voudrais cependant encore ajouter quelques mots. Ce soir, la vue sur l'horizon 1992 s'est peut-être un peu éclaircie et ce qui est à retenir surtout est qu'une bonne préparation sera indispensable. Même si *Messieurs HAAG* et *SCHILTZ* ont relevé il y a un instant que l'avenir de nos écoles n'est pas rose, une des grandes missions de notre association, les Anciens de l'Athénée, est de soutenir les efforts de la direction de l'Athénée pour faire avancer la qualité de l'enseignement. A ces fins, je vous présente un autocollant réalisé par une classe de l'Athénée que je voudrais remettre en guise de souvenir et de remerciements à tous les participants.
(...)

M. FOLMER: Je vous remercie, M. le président, pour cet auto-col-lant, initiative louable, comme toutes les initiatives prises par votre association. A mon avis, une soirée comme celle-ci constitue un enrichissement considérable pour tout le monde et j'espère que l'image de notre école pourra en profiter. Merci à tous les participants bien entendu. Bonne fin de soirée.





Mit dem Fernsehen
ist es wie
mit Champagner:
Man soll nur vom
Besten nehmen
Die Wahl
erleichtert Ihnen
Télécran

Im Abonnement
ist Télécran
28% billiger!
Anruf genügt.
Telefon: 49 93 282



Pour mieux vous servir
nous concilions
tradition et innovation



**Banque Générale
du Luxembourg**

votre banque